

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois avril, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
Stéphanie SERIEIX
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Olivier PRAT
Marie-Thérèse PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Elodie CAMPHIN
Bérengère MORIN
Romain BROUSSE- -BARBAT
Joaquin VEGA
Jean Jacques VAISSIER
Elisabeth BALADUC
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etait représentée :

Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

2026-04-29 / 6

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : financement du poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire expose que le recrutement d'un agent pour le poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain bénéficie d'une subvention attribuée annuellement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Banque des Territoires, à hauteur de 75 % du salaire brut chargé.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires au titre du cofinancement pour le poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain, au titre de l'année 2026 (du 01/04/26 au 31/12/26) et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Montant prévisionnel du salaire annuel brut chargé (du 01/04/26 au 31/12/26)	26 079,48€	Commune de Mauriac (25 %)	6 519,87 €
		ANCT (75 %)	19 559,61 €
Total	26 079,48 €	Total	26 079,48 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain le 07 septembre 2021 ;

Vu la signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire du Pays de Mauriac le 28 septembre 2023 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire du Pays de Mauriac, Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

SOLLICITE la participation financière de l'ANCT et de la Banque des Territoires.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 29 avril 2026

Le Maire,

La Secrétaire de séance,


Samuel LEBEAUX


Laurence SOURZAT

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 015-211501200-20260429-DEL20260429_6-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1